

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Réalisation d'un forage d'eau potable pour l'alimentation en eau du site SVA Jean Rozé de Vitré (35), en substitution de l'actuel forage F2, non réhabilitable.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale
 Nom, prénom et qualité de la personne
 habilitée à représenter la personne morale

S.V.A. Jean Rozé
 SAS au capital de 1.111.200 Euros
 Rue Victor Ballard - BP 90237 - 35502 VITRÉ Cedex
 Siren 775 591 563 RCS Rennes - APE 151 A
 Tél. 02 99 74 65 94 - Fax 02 99 74 78 00

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
27-a	Création d'un forage d'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure à 50 m. Le forage aura une profondeur de l'ordre de 100 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'ouvrage sera conçu de manière à isoler les formations de surface sur les 40 premiers mètres pour ne capter que la partie fracturée et plus productive du socle paléozoïque (masse d'eau FRGG015 - Bassin versant de la Vilaine). Il vient en substitution de l'actuel forage F2 qui n'est plus exploité suite à une forte baisse de productivité et qui ne peut être réhabilité facilement. Ce dernier sera comblé selon les normes en vigueur ou sera conservé comme ouvrage d'observation.

4.2 Objectifs du projet

Le site SVA Jean Rozé de Vitré est autorisé à exploiter les eaux souterraines via 3 ouvrages : F1bis (BSS000XTXL), F2 (BSS000XTWR), F3 (BSS000XTXN). Les ouvrages exploitent tous la nappe contenue dans les formations de socle.

L'exploitation de F2 a été arrêté en 2009 suite à une baisse de productivité de l'ouvrage.

Afin de sécuriser son alimentation en eau, il a été décidé d'entreprendre la réalisation d'un nouveau forage, en substitution de l'ouvrage F2. Celui-ci sera comblé ou conservé comme ouvrage d'observation selon son état. En effet, après un diagnostic réalisé en octobre 2009 et un second réalisé en juin 2018, il apparaît qu'outre la faible probabilité de retrouver un débit satisfaisant après une opération de nettoyage/brossage/désinfection de l'ouvrage, celui-ci présente un défaut de cimentation qui pourrait dégrader fortement la qualité de l'eau captée à terme.

Le nouveau forage sollicitera la nappe du socle (masse d'eau FRGG015 - Bassin versant de la Vilaine). Il atteindra une profondeur de l'ordre de 100 m.

Il sera réalisé à proximité de l'ouvrage F2 actuel.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La profondeur prévisionnel de l'ouvrage en projet est de 100 m. L'ouvrage sera exécuté conformément aux exigences réglementaires en vigueur (arrêté du 11 septembre 2003 et norme XF 10-999 d'août 2014).

Les travaux se dérouleront en deux phases : après un sondage de reconnaissance, si les résultats sont satisfaisants, le forage sera transformé comme suit :

- foration en diam. 345 mm de 0 à -40 m;
- pose d'un tubage acier plein en diam. 244 mm;
- cimentation sous pression à l'extrados du tubage acier;
- foration en diam. 216 mm de -40 à -100 m;
- pose d'un tubage PVC plein 163/180 mm de +1 à -50 m;
- pose d'un tubage PVC crépiné slot 1 mm de -50 à -95 m (40 m positionnés selon les arrivées d'eau);
- PVC plein avec tube décanteur de -95 à -100 m.

- nettoyage/développement

- pompages d'essai par paliers et longue durée

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les prélèvements actuellement autorisés ne seront pas augmentés car le nouveau forage vient en remplacement du forage F2 inutilisé depuis 2009 mais autorisé par arrêté préfectoral n°36264 du 15 décembre 2006 à être exploité au débit maximal de 10 m³/h.

L'autorisation de prélèvement sur l'ensemble des ouvrages est de 53 m³/h, 1272 m³/jour, 415 000 m³/an.

Le remplacement du forage F2 n'entraînera aucun changement des volumes autorisés.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- examen au cas par cas pour forage (27.a) > 50 m de profondeur (août 2018)
- demande de réalisation d'une étude environnementale et dépôt de ce dossier (décembre 2018)
- annulation procédure pour changement de stratégie (juillet 2019)

Reprise du projet :

- examen au cas par cas pour forage > 50 m de profondeur (27.a) ==> à déposer
- selon avis : déclaration ou autorisation environnementale pour réalisation des travaux de forage (IOTA 1.1.10)
- autorisation au titre du Code de l'Environnement pour prélèvement
- autorisation au titre du Code de la Santé Publique pour la dérivation des eaux à des fins de consommation humaine

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur du forage	100 m
Débit horaire attendu	entre 7 et 10 m ³ /h (débit actuellement autorisé sur l'ouvrage F2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue Victor Baltard
35500 Vitré

L'ouvrage sera réalisé à proximité de
l'ouvrage F2 existant, parcelle AY 28
ou AY 22

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 8 ° 7 ' 12 " N Lat. 1 ° 13 ' 54 " O

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Il s'agit de la création d'un nouveau forage en substitution de l'ouvrage F2 existant plus exploité depuis 2009. L'exploitation de ce dernier est autorisée par l'arrêté préfectoral d'exploitation de l'ICPE SVA Jean Rozé n° 36264 du 15 décembre 2006 au débit maximal de 10 m³/h.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Aucune augmentation de prélèvement ne sera générée via la mise en exploitation de ce nouveau forage.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 1 n°530030166 Réservoir de la Cantache située à 3 km au Nord-Ouest du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention du bruit sur l'environnement de l'Ille-et-Vilaine a été approuvé en juin 2012. Etant donné le caractère souterrain du projet, il ne sera pas source de bruit et de nuisances sonores.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone prévisionnelle d'implantation est située à 470 m de l'AVAP de Vitré. Le projet n'aura pas d'impact sur cette aire.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Vitré est concernée par le Plan de Prévention des Risques d'inondation PPRI de la Vilaine amont approuvé par arrêté préfectoral le 23 juillet 2007. D'après le zonage, le projet est situé en dehors de la zone d'aléa pour le risque d'inondation.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à 1300 m au Sud-Ouest du site classé "Château des Rochers". Il n'aura pas d'impact sur celui-ci.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pompages d'essai (temporaires) réalisés au débit maximum de 20 m ³ /h. Le prélèvement est effectué dans la ressource en eau souterraine, ici la masse d'eau FRGG015-Bassin versant de la Vilaine. A terme, le projet n'engendrera pas d'augmentation des prélèvements déjà autorisés sur les ouvrages existants, soit 10 m ³ /h.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Etant donnée la nature du projet, réalisation de travaux de forage en contexte urbain au sein d'un site industriel, il n'entraînera pas de dégradations de la biodiversité existant. Il est rappelé que cet ouvrage vient en remplacement du forage F2 existant.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Etant donné la nature du projet, réalisation de travaux de forage en contexte urbain au sein d'un site industriel, il n'aura pas d'impact sur les zones Natura 2000 recensées à proximité.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5,2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nouveau forage réalisé dans l'emprise du site industriel.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant les travaux, des véhicules seront amenés à se déplacer sur le lieu d'implantation. Cependant, le trafic généré est minime.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les travaux de forage, temporaires, généreront des nuisances sonores peu importantes, uniquement en journée.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux issues des pompages d'essai seront décantées avant rejet dans le réseau d'eaux pluviales du site.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais de forage seront évacués en CSDU prévu à cet effet avant réception des travaux.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

De manière générale, l'ensemble des travaux sera effectués dans les règles de l'art en respectant l'arrêté du 11 septembre 2003, ainsi que la norme NF X 10-999, relative à la réalisation, au suivi et à l'abandon d'ouvrages de captages ou de surveillance des eaux souterraine réalisées par forages (août 2014).

L'organisation du chantier prend en compte la prévention des risques de pollution accidentelle : accès et stationnements de véhicules, stockage d'hydrocarbures et autres produits.

Enfin, à l'issue des travaux le site sera remis en état avant le départ de l'équipe de forage. Les boues et déblais de forage seront évacués dans un centre d'enfouissement technique prévu à cet effet.

Les pompages d'essai permettront d'évaluer l'incidence du prélèvement futur sur les cours d'eau et des eaux souterraines.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Etant donné que le projet n'engendre pas d'augmentation de prélèvements autorisés par l'arrêté préfectoral d'exploitation du site mais uniquement la position du forage F2, qu'il n'engendre pas de perte d'espaces naturels et que toutes les mesures seront mises en oeuvre pour limiter l'impact des travaux sur le milieu et la ressource en eau souterraine, celui-ci peut être dispensé d'une étude environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

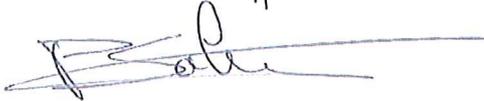
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Vitré

le, 26/11/2015

Signature

Salmons Philippe


S.V.A. Jean Rozé

SAS au capital de 1.111.200 Euros
Rue Victor Ballard - BP 90237 - 35502 VITRÉ Cedex
Siren 775 591 593 RCS Rennes - APE 151A
Tél. 02 99 74 65 94 - Fax 02 99 74 78 00